

Image not found or type unknown



Doit d'habitat en location

Par **malebo**, le **12/04/2010** à **22:39**

Bonjour,rnrnrnrnJ'ai aménagé dans un appartement hlm dans lequel je n'ai trouvé que le bac
seul de la douche sans les parois sensés de retenir les projections d'eau.rnJe les ai fait
installer à mes propres frais en bien gardant les factures en vue d'un éventuel remboursement
de la part de mon bailleur mais ce dernier ne veut rien savoir pour me rembourser sur ce cas
litigé.rnQue dois je faire?rnMon bailleur,a-t-il le droit de louer un appartement sans une
douche complète ?rnJe vous serai très reconnaissant pour votre précieuse et honorable
réponse.rnrnMerci pour tout.